



« Les mandataires, un maillon faible des certificats d'économie d'énergie », Franck Annamayer, P-DG de Sonergia

Laurent Miguet | le 20/07/2020 | [Economies d'énergie](#), [France](#), [CEE](#), [Rénovation énergétique](#)

Pure Player du monde des certificats d'économie d'énergie (CEE) né à Marseille voici 10 ans, Sonergia fait partie des grands bénéficiaires des troisièmes « coups de pouce » qui ont renforcé ce dispositif. Fort de 130

salariés contre 55 au début 2019 avec un chiffre d'affaires de 81 millions d'euros, le délégataire participe aux négociations sur la cinquième période, programmée sur trois ans à compter du 1er janvier 2022.

Quels commentaires vous inspirent les propositions de la convention citoyenne pour le climat relatives aux rénovations énergétiques des logements ?

Quand on donne un espace à des citoyens tirés au sort, il en ressort une matière pertinente et intéressante. Cela nous touche d'autant plus que la convention suggère la multiplication par trois ou quatre des obligations de CEE.

Ces positions vont-elles impacter les négociations qui s'engagent sur la cinquième période des certificats d'économie d'énergie ?

Le montant des obligations constitue en effet l'un des sujets majeurs. Loin des propositions de la convention, le scénario médian annoncé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie implique une augmentation des obligations chiffrée à 25 %, soit 2000 TWh Cumac sur quatre ans. Dans ces négociations, la décarbonation de l'énergie constitue un enjeu au moins aussi important que le montant des obligations : va-t-on vers une augmentation de la part du gaz par rapport à celle de l'électricité ?

Après la prolongation d'un an de la quatrième période qui devait initialement s'achever fin 2020 au bout de trois ans, le rythme quadriennal vous satisfait-il ?

Sur le principe, oui. Mais comment cette périodicité s'articulera-t-elle avec la trajectoire fixée par la loi énergie climat ? Le calendrier va forcément interférer avec les échéances politiques. L'amélioration du respect des objectifs pourra surtout résulter d'une clarification des critères de sélection des délégataires. Parmi les 32 qui bénéficient de l'agrément, certains ont attendu un an et demi, ce qui a forcément impacté le bilan de la quatrième période. Donner les règles le plus vite possible constitue une priorité.

Identifiez-vous d'autres sources de progrès ?

Comme l'avait montré en 2018 le rapport de Tracfin, le dispositif des CEE souffre d'un maillon faible : le statut des mandataires. Faut-il ajouter un agrément ministériel aux contrats qui les lient aux obligés ? Alors que les délégataires travaillent dans un cadre très bien bordé, aucun contrôle ne s'impose aux mandataires. Je souhaite que

la concertation en cours puisse y remédier, dans le cadre de la lutte contre la fraude, surtout au moment où se profile une augmentation massive des obligations.

L'amplification de la digitalisation des procédures pourrait aussi améliorer la gestion des CEE. Il est dommage de continuer à remplir des pages et des pages d'attestation, quand d'autres possibilités existent. Le ministère n'autorise la signature électronique qu'à des conditions draconiennes, extrêmement chères et non généralisables. Sans aller jusqu'à la solution la plus simple, je pense que la voie médiane faciliterait la gestion, sans grand risque de fraude.

A côté du bâtiment, Sonergia s'est engagé dans le programme de CEE ColisActiv, axé sur la mobilité douce appliquée à la logistique. Où en êtes-vous dans sa mise en œuvre ?

Encore au tout début, après la signature très récente de la convention avec le ministère de la Transition écologique, pour 5,8 millions d'euros. A la rentrée, nous sélectionnerons les quatre collectivités qui financeront l'acheminement des colis à vélo, en compensation de la prise en charge d'une partie du surcoût par les CEE. La liste comprendra une grande ville hors Paris intramuros, deux intercommunalités et une ville moyenne. Ce projet de rupture intéresse beaucoup de monde.